



## Pendant une garde le père peut-il mettre ses enfants où il veut

Par **louad**, le **02/02/2010** à **10:47**

Bonjour,

Voilà je suis divorcée par consentement mutuel et avec mon ex mari, nous exerçons l'autorité parentale à 50 % chacun. Nous vivons à 150 km l'un de l'autre.

Cet été pendant sa garde, il veut placer les enfants dans un centre aéré pendant qu'il sera en congé avec sa compagne.

L'année dernière, il les a mis pendant ses 15 jours de vacances pendant que lui restait à la maison avec sa compagne. Mes enfants n'étant pas de la région, ont été assez mal accueillis par les autres enfants (bagarres, insultes et moqueries des animateurs).

J'ai proposé de garder les enfants chez moi pendant son mois de garde (je travaille à domicile ou les mettre au centre aéré de leur école avec leurs amis mais il veut les prendre impérativement).

Mes enfants veulent bien aller chez lui mais ils veulent rester avec leur père. Ils me supplient pour ne pas retourner dans le centre.

Que puis-je faire pour lui interdire de les mettre là bas ???

Merci d'avance.

Par **member101**, le **02/02/2010** à **16:37**

Bonjour,

Un centre aéré n'est pas une prison, ni un établissement nocif aux enfants. Pendant son garde le père de vos enfants a le droit de les mettre là et vous ne pouvez rien faire pour lui interdire. Vos enfants ont un père et une mère, qui partagent l'autorité parentale. Chez vous, c'est vous qui décide, chez le père, c'est lui.

Si vos enfants ont un problème avec leur père, c'est à vos enfants de négocier avec lui. Tout comme ils négocient avec vous sur le temps de se coucher, les tâches domestiques, les cadeaux et les vêtements souhaités, les activités à faire etc.

Parfois le résultat des négociations n'est pas comme les enfants veulent. C'est la vie et en tant que parent nous ne pouvons pas toujours protéger nos enfants contre ses inconvénients.

Peut-être le père n'a pas des autres moyens pour les accueillir, peut-être il est convaincu que le centre plaît aux enfants, peut-être il trouve leur séjour au centre bien pour leur intégration avec des autres enfants autour de lui ou pour leur adaptation aux nouvelles situations ou pour leur développement personnel, peut-être il n'est pas au courant de leur mauvais accueil l'année dernière, peut-être vos enfants ne vous racontent qu'une partie de l'histoire et 'oublient' les bons moments avec leur père.

Le piètre cadeau que vous pouvez donner à vos enfants est de mettre en cause les décisions de leur père. Bien-sûr rien ne vous empêche d'apprendre à vos enfants de s'affirmer et de s'exprimer vis-à-vis de leur père.

Si la situation ne bouge pas et le père reste systématiquement sourd aux désirs justifiés des enfants, vous pouvez demander au JAF de changer la garde. Le JAF décide toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Bon courage.

Par **louad**, le **02/02/2010** à **20:57**

je n'ai rien du tout contre les centres aérés.

Le père est tout à fait conscient que l'un de ses fils s'est fait taper pendant une semaine. C'est lui même qui me l'a raconté et non mon fils (mon fils ne voulait parler à personne de cette histoire et en le questionnant il s'est enfin décidé à parler) . Le soucis c'est qu'en gros la décision vient de la compagne de leur père et que lui obéit car il se fait manipuler.

Quand j'ai les enfants chez moi je ne fais pas ce que je veux. Par exemple, il me faut son accord pour une inscription dans une école, pour une opération médicale. Il a son mot à dire aussi sur ce que je fais de mes enfants. Ce sont NOS enfants donc je tiens compte aussi de son avis. Mais là je voulais savoir si je pouvais interdire l'inscription des mes enfants dans ce centre et qu'ils restent avec leur père. Pour les accueillir, il a une grande maison à côté de la mer.